

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉALISATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
SOUTERRAINES, DE SURFACE, ET AÉRIENNES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent à réaliser la réfection ou la construction des infrastructures municipales souterraines, de surface et aériennes et peuvent comprendre des travaux d'aménagement ou tout autre ouvrage connexe.

Ces travaux peuvent nécessiter des acquisitions de terrains ou de servitudes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

2. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux décrits à l'article 1 est estimé à 41 800 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 41 800 000 \$

CHAPITRE II

CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
SOUTERRAINES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

4. Les travaux consistent à réaliser la construction ou la modification des infrastructures d'aqueduc et d'égouts afin de corriger ou d'améliorer les performances fonctionnelles de ces réseaux. Ils peuvent également comprendre la réfection d'infrastructures municipales souterraines, de surface et aériennes, l'aménagement d'infrastructures comprises dans les limites du chantier, l'acquisition de parcelles de terrain ou de servitudes à des fins municipales ainsi que divers ouvrages connexes.

5. Une participation financière de 2 000 000 \$ est requise afin d’être versée par la ville au ministère des Transports du Québec qui agit à titre de maître d’œuvre des travaux de construction d’une conduite pluviale et de remplacement de différentes conduites dans les limites du chantier le long de l’autoroute Robert-Bourassa.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

6. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures souterraines relèvent de la compétence de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

7. Le coût des travaux décrits à l’article 4 et de la participation financière détaillée à l’article 5 est estimé à 2 625 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 2 625 000 \$

CHAPITRE III

RUES ADAPTÉES – QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

8. Les travaux consistent à réaliser sur plusieurs rues du quartier Saint-Jean-Baptiste, la réfection des infrastructures municipales souterraines, de surface et aériennes; la réfection, l’enfouissement et la rationalisation de réseaux d’utilités publiques ainsi que divers travaux d’aménagements de surface de même que divers ouvrages connexes.

Ces travaux peuvent également nécessiter l’acquisition de terrains ou de servitudes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

9. Les travaux auront lieu dans le quartier Saint-Jean-Baptiste dans l’arrondissement de La Cité-Limoilou.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

10. Le coût des travaux décrits à l'article 8 est estimé à 11 050 000 \$.

Sous-total du chapitre III : 11 050 000 \$

CHAPITRE IV

AXE MAIZERETS-MONTMORENCY

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

11. Les travaux comprennent le surdimensionnement d'une conduite d'égout pluviale posée par le ministère des Transports du Québec, la pose et le remplacement de conduites municipales le long de l'axe Maizerets-Montmorency, ainsi que tous les travaux connexes. Ces travaux pourront nécessiter l'acquisition de terrains ou de servitudes. Une participation financière est requise afin d'être versée par la ville au ministère des Transports du Québec qui agit à titre de maître d'œuvre en application d'une entente à intervenir.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

12. Les travaux seront localisés le long de l'autoroute Dufferin-Montmorency, dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

13. Le coût de la participation financière de la ville aux travaux décrits à l'article 11 est estimé à 200 000 \$.

Sous-total du chapitre IV : 200 000 \$

TOTAL : 55 675 000 \$

Annexe préparée le 20 décembre 2010 par :